



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes formulées par de nombreux étudiants en première année de médecine

Question écrite n° 37678

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les inquiétudes formulées par de nombreux étudiants en première année de médecine suite à la réforme de la première année commune aux études de santé. Introduite par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, cette réforme a pour but de réduire le taux d'échec en première année en augmentant le *numerus clausus* pour les primants, à permettre la formation d'un nombre plus important de médecins, à assurer une meilleure orientation en cas d'échec et une meilleure qualité de vie des étudiants. Or les récentes annonces du nombre officiel de places pour accéder en deuxième année de médecine ont suscité de vives inquiétudes de la part des étudiants mais aussi de leurs parents. À titre d'exemple, pour l'académie de Grenoble, sont ouverts pour passer en deux années de médecine 125 places sur 400 pour les redoublants (soit 31 % des places), 75 places sur 700 pour les licences option santé (soit 11 % des places), et 75 places sur 1 300 pour les étudiants en première (soit seulement 5 % des places). D'autres académies ont, quant à elles, des taux d'admission beaucoup plus élevés de l'ordre de 30 % pour les étudiants de première année. Alors que les étudiants de première année n'ont plus, avec la nouvelle réforme, la possibilité de redoubler, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour rassurer les étudiants en première année de médecine.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37678

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2734

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)